



CENTRES D'APPELS

Au bout du fil !

La liberté syndicale ne s'use que quand on ne s'en sert pas

JANVIER 2013 – BULLETIN N° 13

IRRESPONSABILITÉ SOCIALE !!!

Le 17 juillet 2012, le Gouvernement avait mandaté le Comité stratégique de filière « services et technologies de l'information et de la communication » (CSF STIC) afin que celui-ci lui fasse des propositions permettant le maintien et la création d'emplois dans la relation client en France.

Celui-ci vient de rendre ses conclusions. Sans surprise, celles-ci confirment la nécessité d'une « mise en œuvre cohérente et effective de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale des opérateurs des télécommunications, des prestataires de la relation client et des pouvoirs publics ».

Le « Label de Responsabilité Sociale » serait donc la solution, et nous qui pensions bêtement que cela devait passer obligatoirement par l'amélioration des conditions de travail.

Alors même qu'il nous est affirmé que la lutte contre les délocalisations passe obligatoirement par ce label, le Gouvernement, sous prétexte de « co-localisation », accorde un prêt de 150 millions d'euros au Maroc dont deux tiers dédiés au financement de nouvelles délocalisations dans le royaume chérifien.

Nous sommes loin des beaux discours sur la préférence nationale à l'anné pendant l'été, au moment de l'affaire du STIF, par les ministres Fleur PELLERIN et Arnaud MONTEBOURG.

Nous en avons plus qu'assez du double langage gouvernemental (que celui-ci soit de gauche ou de droite). Nous voulons des actions concrètes qui permettent le développement en France, dans le

secteur de la relation client, d'un emploi de qualité et exercer dans des conditions décentes tant au niveau de l'exécution du travail que de sa rémunération.

Bonne année



Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

Employé	Technicien	Agent de maîtrise
Cadre	Ingénieur	

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.